



+ PAS D'AUGMENTATION D'IMPÔTS DEPUIS 3 ANS
- MAÎTRISE DES DÉPENSES
/ DOSSIERS /

Le Budget 2018 adopté

La rigueur budgétaire au service des contribuables bandolais

Publié le vendredi 23 février 2018

Le budget primitif a été adopté lors du dernier conseil municipal du 22 février. Une gestion saine et transparente, une protection du contribuable, des dépenses maîtrisées, des économies ciblées, un désendettement... À Bandol, cette conception des finances publiques porte ses fruits et un nom : « La rigueur bénéfique ».

• **La municipalité protège votre pouvoir d'achat: 0% d'augmentation des impôts locaux**

Pour la troisième année consécutive les taux d'imposition communaux n'augmenteront pas :

- Taxe d'habitation : 11,94%
- Taxe sur le foncier bâti : 18,30%
- Taxe sur le foncier non bâti : 58,79%

• **La dette toujours en baisse : diminuée de 3,12 M € fin 2017**

• **Un contexte financier contraint : des économies ciblées mais incontournables pour compenser une perte de DGF historique**

Entre 2014 et 2018 Bandol a vu sa DGF (dotation globale de fonctionnement) baisser de 1 449 765 €, tandis que le FPIC (fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales) qui constitue une dépense supplémentaire est passé de 45 686 € en 2012 à 481 165 €.

Il faut ajouter à cela qu'en 2018 le taux de la majoration de la pénalité SRU (Loi relative à la solidarité et au renouvellement urbain) passe de 25% à 100%. La pénalité SRU devrait donc se situer aux alentours de 600 000 €.

Même en intégrant la hausse des impôts de 8,35% décidée par le préfet en 2015 et la majoration de la taxe d'habitation pour les résidences secondaires, sans les économies déjà réalisées sur les charges à caractère général et sans une maîtrise des effectifs du personnel communal, le contribuable aurait dû encore une fois être mis à contribution.

Dès 2014, il a donc fallu «serrer les boulons» à tous les niveaux pour garder des services publics de qualité et retrouver un niveau d'investissement conforme à nos engagements.

• **La continuité de la maîtrise des dépenses de fonctionnement**

En 2018 le montant des charges à caractère général est en hausse de 0,18 % par rapport au budget 2017. Cette hausse correspond au choix de renforcer certains budgets dont l'animation (+7%), la culture (+12%). Les dépenses de personnel évaluées en 2018 à 10 675 552 € seront contenues à + 0,24 % par rapport au BP 2017.

• **Les subventions aux associations : 450 000 € pour le dynamisme du tissu associatif**

• **3,76 M € de travaux pour Bandol en 2018**

Au-delà du projet du quai de Gaulle dont les travaux devraient commencer en septembre 2018, la ville investira en 2018 dans de nombreux quartiers. La ville poursuit donc son programme d'investissement conformément au projet de mandat. Cette année nous pouvons noter au rang des travaux à venir :

- L'ouverture de l'espace jeunesse de la médiathèque à la pension Magali qui sera entièrement rénovée et restituée aux bandolais,
- La réfection de la cour de l'école primaire,
- Des travaux de voirie dans la ville,
- La création d'un pluvial avenue Jean Loste,
- L'aménagement des allées au cimetière central.

• **Les budgets annexes :**

Les parkings :

- Réfection de l'enrobé du parking du Casino.- Aménagement du parking de la corniche Bonaparte.

Le port :

- Réfection du quai ouest et des pannes A et B.


Une gestion saine et transparente des deniers publics constitue le chemin à suivre pour maintenir un bon niveau d'investissement sans utiliser le levier fiscal

C'est aussi la preuve que « la rigueur vient toujours à bout de l'obstacle ».



- ▶ [CONTACT](#)
- ▶ [ALERTE INFOS SERVICE](#)
- ▶ [ACCUEIL](#)
- ▶ [MENTIONS LÉGALES](#)
- ▶ [ACCESSIBILITÉ](#)
- ▶ [PLAN DU SITE](#)

MAIRIE DE BANDOL
HÔTEL DE VILLE
PLACE DE LA LIBERTÉ
83150 BANDOL

 **04 94 29 12 30**

Aujourd'hui



Km/h
%
Km

Demain

